



L'AURORE

5 CENTIMES

84, Grande-Rue 84

DE ROUBAIX-TOURCOING

85, Rue des Ursulines

5 CENTIMES

Bureaux - LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. - TELEPHONE : 672 - (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

VENIAT REUNUM TUUM

Dieu protège la France!

lundi 22 décembre - SAINT FLAVIEN

LUNDI 21 DÉCEMBRE 1906

La journée

Portée partout par le télégraphe, dimanche matin, la nouvelle de la mort inopinée, à Chambéry, de S. Em. le cardinal Lecot, revenant de Rome, a produit partout une profonde émotion.

Le corps, parti de Chambéry ce matin, arrive à Bordeaux mardi matin.

Les obèques sont fixées au lundi 23.

Dimanche, à 2 h. 1/2, le personnel de la Maison de la Bonne Presse a tenu, dans la salle d'horticulture, une splendide réunion.

Avec une unanimité touchante et des manifestations d'un caractère vraiment saisissant, l'assemblée a témoigné sa confiance à M. Paul Féron-Vrau, affirmant la réalité de sa qualité de patron, protestant contre le refus de l'enquête proposée par lui à la justice, et nommé une Commission. Celle-ci sera chargée d'examiner la situation faite au nombreux personnel et de prendre toutes les mesures utiles pour la protection de ses droits.

Le personnel est décidé à agir en tout avec une complète unanimité, et à unir son sort à celui de M. Féron-Vrau.

Toute la presse parisienne a signalé avec sympathie cette réunion.

Nous prions nos confrères de tous les partis d'agréer nos remerciements et de nous permettre de compter sur leur concours dans la défense de nos intérêts professionnels.

M. Barrien fils, qui brigait le siège de député de Charollais, a été battu, hier, au scrutin de ballottage, par M. Ducarouge, socialiste unifié.

C'est un siège perdu pour les radicaux.

Dans la 2^e circonscription de Villefranche, c'est encore un socialiste unifié, M. Cabrol, qui est élu, battant M. Louis Bos, radical.

Le Sénat a discuté, samedi, le budget de l'Instruction publique et commencé l'examen de la loi des finances, qui se poursuit aujourd'hui.

La Chambre a poursuivi aujourd'hui lundi la discussion sur l'augmentation de l'artillerie.

Le ministre de la Marine a interdit aux officiers de Toulon d'ouvrir une souscription pour offrir une épave d'honneur à l'amiral Germinet.

ETRANGER. - Deux grands journaux allemands ayant osé proposer une délimitation de la frontière algéro-marocaine, toute la presse française rappelle à l'Allemagne qu'elle n'a pas le droit de s'occuper de cette question.

Sont attribués à l'Etat...

Sont attribués à l'Etat les œuvres d'art appartenant à l'évêché et au grand séminaire du Puy; à l'évêché et au grand séminaire de Poitiers; à l'évêché et au grand séminaire de La Rochelle; à l'évêché et au grand séminaire de Grenoble; au petit séminaire de Côte-Saint-André; à l'évêché et au grand séminaire du Mans; pellicier.

En outre sont attribués au département des Bouches-du-Rhône les immeubles, avec cours et dépendances, occupés par le petit séminaire de Marseille, ainsi que les meubles et objets les garnissant.

La spoliation continue.

Les biens culturels de l'Aude

A l'officiel d'hier a paru la liste des biens appartenant aux établissements culturels du département de l'Aude.

C'est l'heure de revendiquer.

Les joies de Noël

Les conférences dans les maisons d'ouvriers sont en quête de sujets à traiter à l'occasion de Noël. On trouve dans les conférences: « Les joies de Noël », conférence avec projections, c'est la description illustrée des offices liturgiques, des crèches, des tropes et dialogues du mystère du moyen âge et des chants populaires, n° 144, an. 1906. — On peut dire encore: « Noël raconté par les peintres », conférence avec projections artistiques, conf. n° 96, an. 1904. — « Les Noël français » (même numéro). — « Noël à l'étranger », n° 120, en 1905. — On peut demander les numéros séparés, prix 0 fr. 75. Abonnement à la revue hebdomadaire: 6 fr. 00.

S. E. le cardinal Lecot

C'est un douloureux devoir que nous remplissons en venant déposer aux pieds de la dépouille mortelle du doyen des cardinaux français, frappé subitement par la mort à Chambéry, l'hommage de la famille de la Croix.

Nos dépêches qu'on lira plus loin disent quelle profonde émotion cette nouvelle inattendue a provoquée, à Chambéry, à Lyon, à Bordeaux et à Rome. Cette émotion sera partagée par tous nos lecteurs, et, admirant le grand caractère de cette mort, pareille à celle d'un officier supérieur tombant sur la brèche, ils prieront avec affection pour celui qui a été si inopinément enlevé, et qui faisait, il y a quelques mois, à deux représentants de notre œuvre, une si aimable réception.

Le prélat, disent les dépêches, était arrivé à Chambéry samedi soir, à 7 heures, venant de Rome. Comme d'habitude, il faisait le voyage en plusieurs étapes: il était descendu à l'hôtel où des appartements lui étaient d'ordinaire réservés. Il était accompagné de son secrétaire, M. l'abbé Demeunier. Mgr Dubillard l'avait retenu pour le

casain. On se souvient des énergiques paroles prononcées par lui au cours de ces réunions et qui suscitèrent une véritable ovation.

Cette mort apparaît ainsi comme un suprême témoignage de fidélité.

Nul n'ignore qu'au cours de ces dernières années, le cardinal Lecot se montra successivement favorable à l'essai des cultures légales qui furent rejetées par l'autorité suprême, afin de sauvegarder effacement, malgré les effroyables ruines qui en devaient résulter, la sainte hiérarchie, — puis à la déclaration du culte, qu'il avait prescrit de faire, lorsque l'intervention du Pape la repoussa pour le même motif.

Dans ces diverses circonstances, il se soumit avec empressement à la direction suprême, donnant ainsi un remarquable exemple de cette unité dans l'obéissance, qui est la force de toute armée, qui est en particulier la force et la gloire de l'Eglise. Avec un filial dévouement, il avait suivi Léon XIII, avec une loyale fidélité il obéit à Pie X.

C'est lui, du reste, qui, dans l'assemblée générale des évêques, avait préparé et l'admirable déclaration dans laquelle, en réponse à l'Encyclique du 11 février 1903, qui avait condamné la loi de séparation, il assurait le Pape, au

la signature; elle est scellée de son sang.

Mort souverainement éloquent, comme l'avait toujours été sa parole épiscopale. Les foules aimèrent à entendre cette éloquence vraiment pastorale, qui avait été successivement si goûtée et si comprise où il fut curé, et à Dijon où il fut évêque, et à Bordeaux.

Il était du reste pasteur dans l'âme, bon du fond du cœur, et ardemment dévoué au bien. Vainement lui prescrivait-on certains ménagements: il s'y refusait. Vainement lui objectait-on sa fatigue: il le faisait ses tournées pastorales et entreprenait sans hésiter les plus longs voyages pour la cause de l'Eglise.

Aussi le Pape l'aimait-il. On raconte qu'au cours du Conclave, le cardinal Sartio, dont il était le voisin, lui ayant déclaré qu'il ne parlait pas couramment la langue française, il lui dit avec cette malice pleine de franche bonhomie qui lui était familière: « Alors, vous ne serez jamais Pape. » A quoi le cardinal Sartio répondit: « Deo gratias. Le cardinal Sartio devint Pape cependant, et prit plaisir à se montrer toujours plein d'égards pour son ancien voisin, dont il connaissait les hautes vertus.

C'est ainsi que, tout en interdisant ailleurs la formation d'associations diocésaines sur le modèle de celle de Bordeaux, proclamée légale par M. Briand à la tribune, il ne la condamna pas à Bordeaux même, bien que le modeste signataire de ces lignes ait lui-même eu l'occasion de recueillir des larmes mêmes du Pape l'expression du regret de cette formation.

Il y a quelques mois, le cardinal Lecot remplissait à Lourdes, avec une grande dignité, les fonctions de légat pontifical. Pie X témoignait ainsi de sa particulière déférence pour l'éminent cardinal, dont la mort redit si éloquentement au monde, ce que son immortelle Adresse lui avait déjà dit si merveilleusement, sa fidélité au Pape, à l'Eglise et aux âmes.

FRANCE.

Victor-Lucien-Sulpice Lecot, né à Montécaur (Aisne), le 8 janvier 1831, avait été successivement professeur au petit séminaire de Novon, aumônier des mobiles de l'Oise en 1870, curé de Saint-Antoine de Compiègne de 1872 à 1886, évêque de Dijon de 1886 à 1890, il devint archevêque de Bordeaux le 26 juin 1890, à la mort du cardinal Guibert. Au Consistoire du 12 juin 1895, Léon XIII le créa cardinal-prêtre du titre de Sainte-Pudentienne.

De Rome, notre correspondant particulier nous télégraphiait dimanche:

La mort du cardinal Lecot a été apprise à Rome par une dépêche à M. Herzog, Supérieur de la Procure de Saint-Sulpice. Celui-ci alla aussitôt au Vatican communiquer la triste nouvelle au cardinal Merry del Val, qui fut très douloureusement surpris. Le cardinal Lecot avait laissé l'impression d'un état de santé satisfaisant, mettant dans ses communications au Pape et au secrétaire d'Etat une admirable clarté.

De Bordeaux, notre correspondant nous télégraphiait de son côté, dimanche:

La mort du cardinal Lecot a été connue à Bordeaux dès les premières heures de la matinée. Tous les journaux, quelles que soient leurs opinions politiques, l'ont annoncée en manchette et consacrent au vénéré prélat des notes biographiques élogieuses. Cette pénible nouvelle a impressionnément attachés à leur dévoué pasteur.

L'issue des différentes messes, des prières publiques ont été dites dans les églises et chapelles de la ville pour le repos de l'âme du cardinal. A la cathédrale Saint-André, le trône archiepiscopal a été voilé de noir et les bourdons sonnent lugubrement.

La douleur des familiers de l'archevêché a été d'autant plus grande qu'ils avaient reçu samedi une lettre du cardinal et que rien ne laissait prévoir une fin prochaine.

Les vicaires généraux partirent ce soir pour Chambéry afin de ramener la dépouille mortelle, qui arrivera à Bordeaux mardi matin. Le corps du cardinal sera exposé dans l'église Notre-Dame, sa paroisse. La sépulture aura lieu à la cathédrale Saint-André, probablement lundi prochain, 28 décembre.

Le docteur Masson, appelé en aide, constata l'hémorragie cérébrale.

On prodigua les soins, mais l'archevêque de Bordeaux comprit le premier qu'il n'y avait rien à faire. Profitant des courts instants qui lui restaient, il donna ses dernières instructions à son secrétaire et reçut l'absolution. La mort survint peu après, à 9 h. 33.

Le malade avait gardé sa connaissance jusqu'au dernier moment. Quelques minutes avant d'expirer, il demanda que la fenêtre fut ouverte afin d'avoir plus d'air et il pria d'éteindre la lampe électrique, placée au-dessus de son lit. Le cardinal avait froid et réclama une couverture. Il mourut sans souffrance apparente.

L'archevêque de Chambéry alla le matin premier devant la dépouille mortelle du cardinal-archevêque de Bordeaux, dont le corps reposait dans la chambre transformée en chapelle ardente.

Le vénéré cardinal meurt donc en revenant du Vatican où, malgré ses fatigues habituelles qui lui rendaient la marche très pénible, et malgré son âge avancé, il avait tenu à se rendre et où il avait eu avec le Saint-Père et le cardinal secrétaire d'Etat de longs entretiens, tant sur les affaires générales de l'Eglise de France et la récente intervention unanime de l'épiscopat français en faveur de l'enfance, que sur les intérêts particuliers de la grande Eglise de Bordeaux où se tenait récemment le Congrès dio-



S. Em. le cardinal Lecot

diner. Aussitôt après, il rentra à l'hôtel et monta dans ses appartements. A ce moment, il paraissait en bonne santé.

Son secrétaire se rendit à la gare pour retenir un compartiment dans le train par lequel il comptait, le dimanche matin, se rendre à Lyon où il était attendu.

Quelques instants après être arrivé dans sa chambre, le cardinal Lecot fut pris d'une syncope et tomba.

Il était environ 8 h. 45, quand le personnel de l'hôtel fut mis en émoi par ses appels. Quand on arriva, on le trouva étendu à terre. Il paraissait beaucoup souffrir. Le cardinal fut placé dans un fauteuil. Il demandait à être déshabillé et couché, ce qui fut fait.

Le docteur Masson, appelé en aide, constata l'hémorragie cérébrale.

On prodigua les soins, mais l'archevêque de Bordeaux comprit le premier qu'il n'y avait rien à faire. Profitant des courts instants qui lui restaient, il donna ses dernières instructions à son secrétaire et reçut l'absolution. La mort survint peu après, à 9 h. 33.

Le malade avait gardé sa connaissance jusqu'au dernier moment. Quelques minutes avant d'expirer, il demanda que la fenêtre fut ouverte afin d'avoir plus d'air et il pria d'éteindre la lampe électrique, placée au-dessus de son lit. Le cardinal avait froid et réclama une couverture. Il mourut sans souffrance apparente.

L'archevêque de Chambéry alla le matin premier devant la dépouille mortelle du cardinal-archevêque de Bordeaux, dont le corps reposait dans la chambre transformée en chapelle ardente.

Le vénéré cardinal meurt donc en revenant du Vatican où, malgré ses fatigues habituelles qui lui rendaient la marche très pénible, et malgré son âge avancé, il avait tenu à se rendre et où il avait eu avec le Saint-Père et le cardinal secrétaire d'Etat de longs entretiens, tant sur les affaires générales de l'Eglise de France et la récente intervention unanime de l'épiscopat français en faveur de l'enfance, que sur les intérêts particuliers de la grande Eglise de Bordeaux où se tenait récemment le Congrès dio-

nom de tout l'épiscopat et du peuple catholique, que ses décisions, quelles qu'elles fussent, seraient fidèlement obéies.

Il rappelait l'admirable scène du peuple juif répondant par des cris d'actions de grâce et des sanglots émouvants à la lecture faite par Esdras du livre de la Loi.

Ici, disait le cardinal, nous sommes l'épiscopat, nous parlons en corps, et nos voix s'élevèrent dans la plus harmonieuse unanimité pour proclamer, avec des énergies accumulées, le respect et l'amour que nous professons isolément pour le Vicaire de Jésus-Christ, notre bien-aimé Pontife et Père Pie X.

Merci, Très Saint-Père, de cette parole qui retentit, grave, solennelle, puissante, merci à votre Sainteté d'avoir signalé les erreurs, caractérisées les inconvenances condamnées les injustices et suspendu jusqu'à ce qu'elle la prohibe peut-être l'application de la fameuse loi....

Le sentiment de la foi est resté inviolable au fond de l'âme française. Son titre de fille aînée de l'Eglise a gardé aux yeux du peuple son prestige et tout son éclat. Le Pontificat romain est écouté par tous les catholiques français comme l'organe de Christ dont il est le vicaire. Sa parole est sacrée pour eux; sa personne vénérée, aimée de tous plus que dans aucune autre nation, et leur fidélité ne se démentira pas, quels que soient les sacrifices qu'elle puisse leur imposer quand les évêques, unis par leur soumission filiale au Saint-Siège, leur feront connaître les décisions pratiques que l'Encyclique annonçait déjà et pour lesquelles il plut à Votre Sainteté de prendre avis de notre assemblée.

Ce document, que le Souverain Pontife fit publier quelques mois plus tard (août 1906), en même temps que l'Encyclique *Gravissimo*, demeurera à jamais l'honneur du cardinal Lecot, et sa mort, au retour d'un pèlerinage à Rome, inspiré par les sentiments de fidélité profondément gravés en son âme, est comme un sceau magnifique gravé après

La réunion du personnel de la Maison de la Bonne Presse

Les ouvrières et ouvriers, employés, rédacteurs de la « Croix » et du « Pèlerin » et des autres publications de la Bonne Presse, réunis au nombre de 550, à la salle de la Société nationale d'horticulture, pour examiner la situation qui leur est faite par le jugement du tribunal de la Seine, accordant au liquidateur Ménage la propriété des journaux auxquels ils collaborent à des titres divers.

1^o Envoyé à leur directeur spolié, M. Paul Féron-Vrau, dont ils ont pu, depuis le 1^{er} avril 1900, apprécier l'active et toute bienveillante direction, l'assurance de leur dévouement le plus absolu et de leur attachement le plus fidèle;

2^o Décidé qu'une adresse portant la signature de tout le personnel de la Maison de la Bonne Presse lui sera remise en souvenir de cette journée, dans laquelle ouvrières, rédacteurs, employés et journalistes, réunis, ont prouvé solennellement l'engagement de suivre jusqu'au bout M. Paul Féron-Vrau dans l'accomplissement de son œuvre;

3^o Expriment leur étonnement et leur regret que le tribunal témoignait à leur égard une défiance aussi injustifiée qu'outrageante, ont refusé l'enquête qui aurait établi la vérité du fait, et déclarent que M. Paul Féron-Vrau a toujours été pour eux, depuis le 1^{er} avril 1900, le vrai et unique patron;

4^o Et soucieux de conserver le travail qui, seul, assure à leur famille et à eux le pain quotidien, donnent mandat à une Commission d'au moins huit membres, choisis dans les différents services de la Maison de la Bonne Presse, de prendre toutes les mesures que comporteront les circonstances en vue de la défense de leurs intérêts communs.

Tel est l'ordre du jour voté hier par une assemblée de travailleurs, celle des ouvrières, ouvriers, employés, rédacteurs de la Maison de la Bonne Presse.

On aura beau fouiller les annales de la presse, a dit le président de l'assemblée, notre confrère Coudy, on aura beau consulter l'histoire du journalisme, on ne trouvera trace nulle part d'une assemblée comme la nôtre.

En effet, une assemblée de membres d'une maison, se réunissant en dehors du patron et à son insu, des chefs de service ne délibérant qu'au titre de camarades, sous la présidence et devant un bureau de camarades rédacteurs, employés et ouvriers, et cette assemblée concluant à l'unanimité à envoyer une adresse de fidélité au patron, et à prendre les mesures propres à sauver sa maison d'une machination infernale, c'est un spectacle nouveau après lequel on peut dire: « D'anciens prétendent que la France n'est pas morte pour la liberté. Ce sont ceux qui veulent l'asservir qui disent cela: l'exemple de notre réunion est là pour le démontrer: à la Bonne Presse, on est mort pour la liberté. On en est digne. On en jouit et on en use, non seulement pour le bien de chacun, mais encore pour le bien et le salut de la collectivité. »

J'ai pris part à la délibération au titre unique de travailleur, et, au cours de mon discours, j'ai remarqué quel souffle de fibre indépendante passait sur l'assemblée.

Quand j'ai parlé de la presse, ce porteur de la liberté en France, ce furent des acclamations sans fin, et quand j'ai dit: « Nous ne sommes ni à prendre ni à vendre, » les acclamations furent plus retentissantes encore.

Ce n'était pas ma personne qu'on acclamait; ma personne est bien modeste, et ma parole bien imparfaite; c'était la pensée de liberté et d'indépendance qui allait droit au cœur de l'assistance.

J'aurais voulu que le grand public eût assisté à l'élaboration de l'ordre du jour, finalement adopté à l'unanimité.

Chaque paragraphe en fut pesé, discuté, amendé par des travailleurs libres et fermement résolus à sauver leur gagne-pain en sauvant leur maison.

« Le spectacle était nouveau, » a dit M. Coudy. Il était surtout émouvant, et il est inoubliable. C'était le spectacle d'une force de solidarité fraternelle que le souci de l'intérêt commun, la fierté du travail, et l'amour de la liberté rend indomptable.

J. B.

La réunion

Le jugement du tribunal civil de la Seine, attribuant au liquidateur Ménage la propriété de la Croix et des diverses publications de la Maison de la Bonne Presse, a été rendu le 20 décembre.

Des le premier moment, la pensée venait à tous, de la nécessité d'une réunion générale de ce personnel: ouvrières, employés et rédacteurs, en vue d'examiner la situation faite à tous par le jugement, et les mesures à prendre pour la sauvegarde de leurs intérêts.

Organisée par un Comité de six membres pris dans le Conseil d'administration de la Société civile du personnel de la Maison de la Bonne Presse, MM. Berteaux, Boulangé, Coissac, Coudy, Hervagault et Petel, cette réunion s'est tenue dimanche, à 2 h. 1/2, dans la salle de la Société nationale d'horticulture, 84, rue de Grenelle.

Sur près de 600 personnes dont se compose l'ensemble des services, 572 avaient répondu à cet appel, toutes les autres s'étant excusées.

Un bon nombre de journaux appartenant à tous les partis, et d'agences de nouvelles, étaient fait représenter à cette assemblée d'un caractère quelque peu insolite: citons l'Univers, la Presse, la Gazette de France, le Petit Parisien, le Matin,

le Soleil, la Petite République, l'Agence de la Presse Nouvelle, l'Agence Gît, l'Agence Fournier, le Nouvelliste de Lyon, etc., etc.

Nous remercions nos confrères de cette marque d'intérêt donnée à des travailleurs qui en sont dignes à tous égards, et qu'une iniquité dont les annales de la presse n'ont jamais enregistré la pareille, menace de dépouiller du travail qui leur fait vivre, eux et leurs familles.

La réunion s'ouvre par une allocution émise de M. Berteaux, président de la Société civile du personnel, puis il est procédé immédiatement à la nomination du bureau.

Comme vient de le faire remarquer M. Berteaux, le candidat tout désigné pour la présidence est M. Julien Coudy, rédacteur judiciaire à la Croix, que ses fonctions mêmes ont appelé à suivre au jour le jour toutes les phases du procès, et qui, pour toutes les personnes, pourra répondre sur toutes les questions soulevées.

L'assemblée ratifie d'enthousiasme cette désignation. Puis elle choisit quatre assesseurs qui sont: Miles Emilie Goyvarts, compositrice, et Louise Randanne, brocheuse, et MM. Lebrun, employé de l'administration, et Lecot, imprimeur; M. Philippière, de l'administration, est nommé secrétaire.

Allocution du président

Avant d'ouvrir la discussion, M. Coudy précise en ces termes le but de la réunion:

Mesdemoiselles, Messieurs, Laissez-moi d'abord vous remercier de l'honneur que vous venez de me faire en m'appelant à présider cette réunion. La question que nous avons à examiner est extrêmement grave.

Tous, à quelque service que nous appartenions, nous sommes des travailleurs. Tous nous tirons de la Maison de la Bonne Presse nos uniques ressources. C'est elle qui assure à nos familles le pain quotidien.

Ce pain, un jugement de la justice, des Chambres du tribunal civil de la Seine nous l'enlèverait. Nous nous y opposons. C'est notre droit; bien plus, c'est notre devoir. Par quel moyen, à notre réunion n'a d'autre but que de les rechercher.

On aura beau fouiller les annales de la presse, on aura beau consulter l'histoire du journalisme, on ne trouvera trace nulle part d'une assemblée comme celle d'aujourd'hui.

C'est que jamais pareil acte de spoliation n'avait été accompli. C'est que jamais, avant notre procès, on n'avait vu un patron se livrer par jugement qu'un journal catholique à un libéral comme la Croix passerait, du jour à lendemain, aux mains de nos adversaires.

Nous ne sommes pas ici pour élever une protestation politique, mais il nous faut cependant envisager quelles seraient les conséquences du changement politique de nos publications.

Que demain le liquidateur Ménage prenne possession de nos journaux et, dans la semaine, je ne dis pas dans le mois, ils seront entièrement détruits. Tous les abonnés, tous les lecteurs les auront délaissés. Il n'en restera que des titres sans valeur, une caisse vide et des travailleurs sans emploi.

Et combien parmi eux-ci, à cause de leur âge, ne pourront trouver une autre occupation? Non seulement ils n'auront pas le travail que leur dévouement et les services passés leur permettaient d'espérer, mais ils n'auront même plus le travail auquel ils avaient droit.

Ce sera pour eux et leur famille la misère noire, la vieillesse sans pain. Ainsi le liquidateur aura tout détruit, sans même briser des existences, sans en tirer un centime, sans rien laisser de son œuvre, sans rien laisser que l'unique œuvre de destruction.

Il faut que l'opinion publique connaisse ce but.

Mais il faut, surtout, que nous essayions d'en atténuer les néfastes conséquences. De toutes nos forces, de toutes nos énergies, opposons-nous donc à la disparition des publications qui nous assurent le travail (Approuvons).

Nous faisons appel à tous les concourus, nous demandons à tous des idées et des projets; mais il importe pour le bon ordre de la discussion que ceux qui désirent prendre la parole s'inscrivent au préalable.

MM. Bouvattier, ancien député, rédacteur en chef de la Croix; Prost, Scheffer, employés; Raulin, Aerts, imprimeurs, demandent la parole.

M. Coudy. — M. Bouvattier à la parole:

Discours de M. Bouvattier

Nous donnons dans cette réunion, organisée spontanément à la nouvelle du grand péril qui nous menace, un magnifique exemple de la solidarité fraternelle qui tient étroitement unis tous les travailleurs de la Maison de la Bonne Presse.

Travailleurs de la Maison de la Bonne Presse, ai-je dit. A cette heure, en effet, on ne dit plus de nos confrères, de nos collègues, de nos camarades, ni employés, ni imprimeurs. Nous sommes tous présents au même titre: celui de travailleurs, attachés à la Maison de la Bonne Presse, et qui nous ont fait leur pain, et de l'effort quotidien que nous lui donnons, nous fournis nos moyens d'existence, et ceux de nos femmes, de nos enfants, très souvent. — A-t-elle pas, Mesdemoiselles — de nos jeunes frères, de nos jeunes sœurs, de nos pères, de nos mères, en un mot de nos familles.

Aussi, ce n'est pas en ma qualité de rédacteur en chef de la Croix que j'ai demandé la parole. Dans cette réunion tenue en dehors du grand chef, il ne s'agit ni de subordonner, ni à la masse imposante d'une légion compacte de travailleurs vivant la même vie dans la même patrie, nous n'avons que le souci de l'avenir de la Maison de la Bonne Presse, et de l'effort quotidien que nous lui donnons, nous fournis nos moyens d'existence, et ceux de nos femmes, de nos enfants, très souvent. — A-t-elle pas, Mesdemoiselles — de nos jeunes frères, de nos jeunes sœurs, de nos pères, de nos mères, en un mot de nos familles.

Mesdemoiselles, mes chers camarades, le jugement du 15 décembre a bouleversé tous les principes traditionnels de la propriété et de la sécurité individuelle inscrits dans notre Code civil: aux termes de ses motifs et de son dispositif, plus de transmission commerciale quel qu'elle soit, plus de propriété littéraire, plus de propriété hypothécaire qui ne soient sujettes à annulation, plus de propriété littéraire, plus de publication qui soit assurée de son lendemain,